



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 42088	De Mme Bérengère Poletti ( Les Républicains - Ardennes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> > éducation physique et sportive	<b>Tête d'analyse</b> > Situation de l'EPS et du sport scolaire en France	<b>Analyse</b> > Situation de l'EPS et du sport scolaire en France.
Question publiée au JO le : <b>26/10/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation de l'EPS et du sport scolaire en France. « Entre il y a 40 ans et aujourd'hui, les enfants ont perdu 25 % de leurs capacités cardiovasculaires. Désormais, un enfant sur cinq est touché par l'obésité. L'hypertension chez les jeunes, qui n'existait pas auparavant, est de plus en plus fréquente ». Cette situation, soulignée par la présidente de la Fédération française de cardiologie en 2016, s'est largement accentuée ces derniers mois dans ce contexte de pandémie. Les professeurs sont particulièrement inquiets pour la santé de leurs élèves et pour leur accès à la culture sportive et artistique. Ils soulignent que cette situation ne peut s'améliorer dans les circonstances actuelles. Depuis plusieurs années, les professeurs d'EPS sont de moins en moins nombreux, contrairement au nombre d'élèves qui lui est croissant. Par exemple en 2022, 410 postes de professeur d'EPS doivent être supprimés alors que 22 860 élèves sont attendus dans le second degré. Depuis 2018, ce sont 771 postes qui ont été supprimés. Cette situation ne permet plus aux élèves de recevoir un enseignement de qualité. D'une part, les professeurs ne sont pas assez nombreux pour assurer les horaires exigés. D'autre part, les installations sportives ne sont plus suffisantes pour accueillir ces effectifs de manière optimale. Selon ces professeurs, le Gouvernement doit accorder davantage de moyens à cette discipline. Tout d'abord en renforçant le recrutement des professeurs d'EPS aux concours (CAPEPS externe, interne et agrégation externe). Ensuite, en réduisant les effectifs d'élèves par classe. Enfin, en augmentant le nombre d'heures de sport au collège et au lycée. Le sport joue un rôle déterminant dans la santé physique et mentale du pratiquant. Il est indispensable de faire de cette discipline un élément central de la vie des jeunes adolescents. C'est pourquoi Mme la députée s'interroge sur la stratégie adoptée par le Gouvernement. Elle demande alors comment il entend répondre aux demandes de ces professeurs d'EPS.